

# **URGENCE une nuit à l'abri ! Charte de fonctionnement**

**Version 5-02-2018**

## **Article 1. Raison d'être et objectif**

Le dispositif **URGENCE une nuit à l'abri !** vise à répondre à un besoin ponctuel d'hébergement en urgence pour des personnes et familles concernées par la demande d'asile, toutes situations confondues. Sa création est portée par le collectif « Urgence une nuit à l'abri ! »,

En effet, la réponse du 115 s'avère parfois insuffisante et un principe d'hébergement à la nuitée chez des particuliers nous paraît indispensable pour éviter que ces personnes ne dorment dehors ou dans des lieux inappropriés.

Le réseau fonctionne avec un principe de lanceurs-lanceuses d'alerte et de personnes volontaires pour accueillir relié.e.s via l'application smartphone Whats'app.

## **Article 2. Public visé**

Sont susceptibles d'être accueillies par le collectif les personnes seules et les familles, éventuellement avec enfants, n'ayant pas de place d'hébergement par le 115 ni de place en CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile). Les familles ou personnes seules avec des enfants en bas âge et les femmes enceintes sont prioritaires pour l'accueil.

## **Article 3. Identification des personnes lanceuses d'alerte**

Seules sont habilitées à identifier les personnes susceptibles d'être accueillies et à lancer une alerte dans le réseau par le biais de l'application les personnes suivantes,

Les membres de l'équipe de coordination

Référents de Médecins du Monde antenne de Metz : Malika Tounsi - Emmanuel David

Référente de Action Froid : Aude Schmitt

Référentes de l'association ADAM : Emmanuelle Guérard – Claude Gervais

## **Article 4. Durée de l'accueil et engagement des familles accueillantes**

L'accueil d'une personne ou d'une famille consiste à offrir, sans contrepartie, un hébergement temporaire pour une nuit dans un lieu décent, avec repas du soir, douche et petit déjeuner.

La durée de l'hébergement est strictement limitée à une nuit. L'accueillant.e s'engage à mettre fin à l'accueil le lendemain matin, éventuellement en accompagnant les personnes accueillies jusqu'au DPA (Dispositif de 1° Accueil). Si elles n'ont toujours pas de place au 115, une nouvelle alerte devra être générée, à laquelle la même famille accueillante pourra répondre si elle le souhaite.

L'accueil est libre et gratuit. Aucun engagement de régularité dans l'accueil n'est demandé aux accueillant.e.s, chacun.e se devant de respecter le cadre établi par cette charte.

## **Article 5. Équipe de coordination et communication entre les membres du réseau**

Une équipe de coordination se charge d'animer le réseau, de faire le lien avec les institutions, les associations chargées des demandeurs d'asile et les accueillant.e.s.

Celle-ci est composée de :

Marie-Claire FABERT, coordonnatrice du collectif **URGENCE une nuit à l'abri !**

Brigitte CAHEN, référente accueil du collectif

Malika TOUNSI, représentante de Médecins du Monde

Emmanuelle GUERARD, représentante de ADAM

Aude SCHMITT représentante de Action Froid

Les personnes suivantes peuvent être jointes si nécessaire par mail [urgenceunenuitalabri@laposte.net](mailto:urgenceunenuitalabri@laposte.net), pour des questions :

sur le fonctionnement du réseau : Marie-Claire FABERT

sur les modalités techniques et pratiques de la mise en relation des personnes accueillies/accueillantes : Brigitte CAHEN

Le groupe Whats'app Urgence une nuit à l'abri ! sert exclusivement au fil d'alerte pour l'hébergement d'urgence. Tous les autres contacts doivent se faire par l'intermédiaire du mail dédié [urgenceunenuitalabri@laposte.net](mailto:urgenceunenuitalabri@laposte.net)

L'équipe de coordination fait le bilan à intervalles réguliers et, en appui sur ce bilan, interpelle la DDCS et les acteurs de l'accueil des demandeurs d'asile.

#### **Article 6. Intégration de nouveaux accueillants dans le réseau**

L'intégration de nouvelles personnes accueillantes dans le réseau se fait par un principe de cooptation par les membres de l'équipe de coordination.

Seuls les membres de l'équipe de coordination ont un accès administrateur sur le groupe Whats'app et peuvent à ce titre ajouter ou retirer des membres du groupe.

Nul ne peut intégrer le réseau et accueillir à domicile sans avoir accepté la présente charte et en avoir signifié l'acceptation par mail à [urgenceunenuitalabri@laposte.net](mailto:urgenceunenuitalabri@laposte.net)

En cas de non-respect de la présente charte, les membres de l'équipe de coordination se réservent le droit d'exclure la personne du réseau, après un rappel des règles de fonctionnement.

#### **Article 7. Organisation de la mise en lien entre accueillants et accueillis**

- 1- Un.e lanceur-lanceuse d'alerte identifie des personnes en situation d'urgence
- 2- Il-elle (ou binôme) poste un message sur le groupe Whats'app avec les informations essentielles suivantes : "[Alerte n°x/2018, nationalité, composition familiale et âge des enfants, langues parlées.](#)"
- 3- La personne qui se propose pour accueillir répond : "[Alerte n°x/2018 : ok pour l'accueil. Rdv à telle heure](#)".

**Ceux qui ne peuvent répondre positivement ne répondent pas, pour ne pas encombrer le fil de discussion.**

- 4- Le-la lanceur.se d'alerte contacte l'accueillant.e hors groupe de discussion WhatsApp pour définir le lieu de rendez-vous. Si possible, les personnes accueillies se rendent de manière autonome au lieu de rendez-vous.
  - a. Dès l'arrivée à domicile, l'accueillant.e prend systématiquement un temps pour poser le cadre de l'accueil : lieux, horaires, organisation concrète.
  - b. L'accueillant.e met un message sur Whats'app pour dire si les personnes sont bien arrivées : "[Alerte n°x/2018 : famille bien arrivée](#)".
  - c. Le lendemain, l'accueillant.e met fin à l'accueil, en indiquant aux personnes qu'elles doivent retourner au DPA pour faire valoir leurs droits et rappeler le 115.
  - d. L'accueillant.e poste sur le groupe Whats'app un message court sur le déroulement de l'accueil. Message type : « [Accueil de la famille XX bien passé. La famille est repartie](#) ».

#### **Annexe - BONNES PRATIQUES**

- Il n'y a normalement que 4 messages sur Whats'app par accueil : 1) Alerte 2) Proposition d'accueil. 3) Famille bien arrivée. 4) Famille bien repartie.
- Tout message lancé sur Whats'app commence par la référence à l'alerte (ex: "Alerte n°X/2018").
- On ne laisse pas son numéro de téléphone aux personnes accueillies.

- On n'accueille pas quelqu'un.e qui n'est pas prévu.e.
- Chaque début de semaine ou à intervalle régulier, en couple, en famille ou avec un proche, prendre le temps de se parler pour évaluer quelles sont les possibilités d'accueil de la semaine ou non.
- L'obstacle de la langue : utiliser l'application Google Translate, qui permet une traduction audio simultanée.
- Ne pas dire à une famille accueillie qu'elle peut revenir le soir. L'indiquer éventuellement sur le groupe Whats'app.
- Si une famille accueillie demande si elle peut revenir le soir, toujours reposer la règle : elle doit rappeler le 115, aller au DPA
- Faire simple pour le repas du soir : sans viande, plutôt nourrissant.
- Le premier besoin de la famille accueillie est de se poser, pas de parler.
- L'accueillant.e limite son action à l'hébergement d'urgence et s'interdit d'intervenir sur toute autre démarche administrative ou de santé.
- L'accueillant.e s'interdit également de prendre et publier toute photo, vidéo ou information permettant une identification des personnes accueillies.
- Savoir déconnecter : mettre en mode silence le groupe Urgence une nuit à l'abri sur Whats'app pendant les périodes où vous ne souhaitez pas accueillir.